

La guerre économique

Christian Harbulot, Philippe Baumard

▶ **To cite this version:**

Christian Harbulot, Philippe Baumard. La guerre économique. Frédéric Ramel; Jean-Baptiste Jeangène Vilmer; Benoît Durieux. Dictionnaire de la guerre et de la paix, PUF, 2017. hal-03227720

HAL Id: hal-03227720
https://cnam.hal.science/hal-03227720

Submitted on 18 May 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



La guerre économique

Philippe Baumard
Professeur des universités
École de Guerre économique

Christian Harbulot
Directeur de l'École
de Guerre Économique

Citation : Baumard, P. et C. Harbulot (2017), « La guerre économique », in : Frédéric Ramel, Jean-Baptiste Jeangène Vilmer et Benoît Durieux (Ed), *Dictionnaire de la guerre et de la paix*, Paris : Puf.

Longtemps considérée comme une élaboration hypothétique par le monde universitaire, la guerre économique est devenue une réalité incontestable des relations internationales. Les théoriciens qui stigmatisent les rapports de force entre puissances[1] ont dû s'incliner devant l'évolution déconcertante de relations internationales qui se refusent à épouser les contours connus de la géographie de puissance. Aux actes de portée géopolitique (contrôle des ressources gazières par la Russie pour renforcer son statut de puissance, remise en cause de la suprématie monétaire du dollar par l'Iran) se sont ajoutés des faits de nature géoéconomique (tensions diplomatiques sur la question des ressources entre la Chine et le Japon, politique protectionniste affichée par les Etats-Unis à l'encontre de la Chine dans le domaine de l'industrie solaire). Ces différents faits soulignent l'intérêt d'une grille de lecture des affrontements plaçant la confrontation économique non pas comme complément ou appui de l'acte de guerre, mais comme une utilisation de la force en tant que telle.

Le début du XXI^{e} siècle est marqué par une remise en cause de la vision positive du développement héritée des révolutions industrielles et de la pacification relative découlant de la mondialisation des échanges comme l'ont laissé entendre la plupart des économistes libéraux. Dans le même ordre d'idées, la *Pax Americana* instituée par la disparition de l'URSS, -- et à l'origine du mythe de la fin de l'histoire[2] --, fait place à une prolifération de risques d'affrontement en raison de la limitation progressive des ressources, des tensions croissantes sur la question de l'énergie, des crises structurelles du monde occidental provoquées par la désindustrialisation et de la volonté de conquête commerciale des nouveaux entrants. Nous entamons, *de facto*, une longue période de tensions au XXI^{e} siècle où les guerres économiques, si elles ne sont ni dites ni désignées, constitueront sans nul doute un facteur structurant et décisive de la future organisation politique mondiale. Il existe néanmoins de nombreuses confusions entre des conflits politiques dans l'expression peut être économique, des conflits économiques dans les solutions peuvent être temporairement politiques, sans que l'on puisse parler dans l'un ou l'autre cas de « guerre économique ». Ce chapitre propose de délimiter par un effort de définition ce qui peut être qualifié de guerre économique de ce qui ne peut pas l'être, et propose une instrumentation de l'étude de ces phénomènes prenants en compte des dimensions

[1] Badie Bertrand, *L'impuissance de la puissance*, Paris, Fayard, 2004.
[2] Fukuyama Francis, *La fin de l'histoire et le dernier homme*, Paris, Flammarion, 1992.

informationnelles, techniques, et contemporaines propres à questionner, et à inviter à une refonte conceptuelle d'une polémologie économique.

LES PRINCIPES FONDATEURS DE LA GUERRE ECONOMIQUE

Clausewitz définit la guerre comme un acte de violence destiné à contraindre un adversaire à exécuter sa volonté[3]. Cette définition sert de point de départ à Raymond Aron dans *Paix et guerre entre les nations*, dont il souligne immédiatement la double condition : l'existence d'une collectivité politiquement organisée exprimant la *volonté* de guerre, et le recours *effectif* à la violence, qui doit être observable.

Une guerre « économique » peut-elle répondre à ces deux conditions ? Pour que l'on puisse parler de guerre économique et non pas d'analogie de la guerre dans le monde économique, il faut donc que l'affrontement économique considéré fasse bien l'objet d'une volonté politique identifiable, et d'une recherche de soumission par la seule force économique ayant pour but la domination ou la défaite économique d'un adversaire désigné.

On distinguera, dès lors, les moyens économiques mis au service de la guerre, --l'adjectif « économique » étant considéré ici comme un attribut et non une finalité --, d'une confrontation sur le terrain de l'économie ayant pour finalité la vassalité commerciale de l'adversaire. En ce sens, il n'existe que très peu de guerres ayant eu pour point de départ une dispute économique, comme moyen de mobilisation exclusif des leviers économiques, et comme seul aboutissement une soumission économique absolue d'un adversaire. Si l'économie est souvent la finalité cachée des conflits armés, elle ne s'affiche rarement comme telle pour des raisons de droit international, de respect des règles internationales du commerce, ou de simple acceptation comme motif de guerre par des populations des nations concernées.

Le problème que pose la définition de la guerre économique est donc bien la possibilité du caractère exclusif de sa finalité et de ses moyens, et l'identification d'une volonté « incarnée » d'une collectivité politiquement organisée, que cette dernière soit un état, une nation, ou une organisation économique et commerciale.

Il n'est pas certain que les conflits contemporains soient plus explicitement motivés par des objectifs économiques que ne l'étaient, par exemple, le contrôle des routes terrestres dans l'Antiquité, ou celui des premières routes maritimes en Méditerranée au Moyen Âge. La différence est que les motivations, si elles ne sont pas plus lisibles, sont plus publiquement accessibles. L'information est non seulement plus largement disponible, mais également un vecteur décisif dans la conduite des confrontations économiques. C'est sans doute ce dernier point qui peut porter à confusion lorsqu'il s'agit de déterminer les frontières de ce qui appartient à la « guerre économique » de ce qui n'est que l'expression d'une adversité usuelle et symbolique dans les échanges.

Par exemple, un État peut nuire à la réputation économique d'un autre État, et ainsi obtenir une dégradation de l'évaluation des marchés financiers concernant la stabilité de sa monnaie, ou de la confiance que peut lui accorder les investisseurs institutionnels et internationaux. Cela ne constitue pas pour autant, au sens de Clausewitz, une soumission ou une imposition de volonté. Le mode le plus coercitif des relations internationales qui est celui de l'embargo n'entraînent pas non plus d'une mise à l'arrêt des flux commerciaux, des flux d'échanges ou du rayonnement de

[3] Carl von Clausewitz, *De la guerre*, traduction par le Lieutenant-Colonel De Vatry, Paris : Librairie militaire Baudoin, 1886.

l'État visé. L'attaque informationnelle, que l'on appelle aussi « guerre de l'information », peut donc être un vecteur d'une confrontation économique sans pour autant pouvoir être qualifiée d'acte de guerre.

Le problème est bien celui de la dimension physique, de l'interdiction par la force, de la destruction et de la mise en incapacité que les théoriciens de la guerre, comme Clausewitz, Aron ou Jomini, associent étroitement un acte de guerre consumé. La destruction économique, dans la perspective de ces théoriciens, se résumerait donc à la destruction des moyens de l'économie : dévaluation forcée de la monnaie en Allemagne au lendemain de la seconde guerre mondiale, gel des avoirs libyen ou irakien au lendemain des interventions occidentales dans ces pays, ou plus prosaïquement, confiscation ou destruction des moyens de production.

Cette vision de la guerre économique vue comme une extension de la théorie de la guerre ne rend pas justice aux modalités contemporaines des conflits économiques, la réduisant au simple emploi d'un éventail de mesures et de sanctions commerciales et financières. Elle dénote une vision réductrice du conflit aussi bien que de l'économie. Elle est contingente à la téléologie d'une guerre vue comme son aboutissement final et directement observable. Contrairement à la domination armée, la domination économique peut s'exprimer par une coercition permanente forçant la pauvreté, l'incapacité d'investissement, l'impossibilité de développement ou le maintien en situation durable de précarité. Si ce type de domination ne se traduit pas par la signature d'un traité de capitulation, ses conséquences humaines n'en sont pas moins lourdes, tant en termes de souffrance, qu'en termes de privation d'un devenir individuel, d'une autodétermination, ou de libre arbitre.

On ne peut donc pas parler, comme le ferait Clausewitz, de « soumission » économique dans la mesure le fait économique n'est pas intimement lié à une intégrité territoriale, ou à une organisation politique figée et identifiable. Cela pourrait être vrai si l'organisation des facteurs de production serait exclusivement liée à un territoire, une nationalité et ne pourrait, en aucun cas s'en défaire. Nonobstant, cela ne signifie pas que le contraire ne soit pas vrai. La motivation de l'annexion territoriale, ou du contrôle d'un territoire particulier, est souvent liée à la prédation d'une ressource critique, d'une topographie physique avantageuse, au contrôle géographique que peut offrir ce territoire. En ce sens, il y a bien une guerre pour le contrôle de l'économie de moyens, dont la finalité est majoritairement économique, déclenchée par des collectivités politiquement organisées avec le but d'interdiction ou de soumission de ces ressources. On peut dès lors parler de guerre économique.

Les facteurs déclencheurs des guerres économiques

Si la finalité d'une prédation économique peut être établie ex post, un état de « guerre économique » est rarement déclaré de manière explicite ex ante. Il faut chercher dans ses motivations et ses facteurs déclencheurs les sources de sa genèse. L'Histoire de l'humanité est marquée depuis son origine par deux étapes essentielles : la priorité accordée à la survie et l'opposition entre sédentarisation et nomadisme**.** La situation de survie a été une situation prédominante pour la plus grande partie de la population mondiale jusqu'au début des révolutions industrielles. Elle a donné lieu à des recours, souvent systématiques, à la violence. Sans parler de guerre économique, étant donné le niveau d'un affrontement surtout individuel donc limité sur le plan collectif, la survie est une des étapes structurantes de la nature des affrontements économiques. L'opposition entre peuples sédentaires et peuples nomades a entraîné des affrontements réguliers comme le démontre la genèse de la vieille Russie[4] :

[4] Heller Michel, *Histoire de la Russie et de son empire*, Paris, Champs, collection histoire, 1999.Page 55.

> « La steppe russe est le prolongement des steppes d'Asie et se fond sur la steppe hongroise. Ce continent de steppes –de la mer Jaune au lac Balaton - est peuplé de nomades qui, depuis la préhistoire, franchissent d'énormes distances, à la recherche de pâtures. Venus des profondeurs de l'Asie, les nomades déferlent par vagues sur la steppe. Ils en chassent les habitants qui, à leur tour, occupent les pâtures de peuples plus faibles. »

Ce ballet guerrier entre les « barbares » de l'Est et les populations des cités de l'Ouest nées du commerce fluvial et terrestre entre la Baltique et la Mer Noire, durera plusieurs siècles et jouera un rôle déterminant dans la construction de l'espace géopolitique russe. Dans le même ordre d'idées, l'histoire de la Chine ancienne est marquée par les invasions répétitives des peuplades nomades turco-mongoles. La première expression de la guerre économique découle de ce lien dialectique entre l'accumulation de richesse du sédentaire et l'incursion rapide du nomade en territoire étranger, dans un but de prédation de ressources agraires, commerciales ou stratégiques. La genèse de la guerre économique s'inscrit ainsi dans une occupation territoriale ayant pour finalité la capture de ressources critiques. Elle ne s'exprime pas pour autant *par* des vecteurs économiques, hormis l'interruption des voies commerciales, ou la capture de marchands porteurs de lettres de change.

La question des ressources est au cœur de la problématique du développement des civilisations. Au XV^e^ siècle avant JC, les pharaons du nouvel empire[5] avaient besoin de trois ressources naturelles : le bois d'œuvre pour la construction des monuments et des bateaux, le cuivre et l'étain dont l'alliage sous forme de bronze était utilisé à l'époque pour fabriquer les outils et les armes. Les routes commerciales maritimes (Méditerranée, Manche, Baltique) et terrestres (route de la soie, route de l'étain) devinrent des sources d'affrontement récurrent.

La progression de l'humanité entre l'Antiquité et l'époque moderne élargit le champ spatial du processus d'affrontement économique. C'est ainsi que la piraterie devint un véritable levier de puissance. Attirés par les gains du commerce triangulaire[6], les pirates anglais furent les précurseurs guerriers de la future marine royale britannique. Sur mer comme sur terre, les belligérants intégrèrent la dimension économique à leur stratégie militaire et diplomatique. A la sortie du Moyen Age, certains monarques recoururent à l'arme économique[7] pour soutenir leur action militaire. Dans sa lutte prolongée contre Charles Le Téméraire, Louis XI mobilisa sa flotte pour perturber l'approvisionnement de la Flandre, propriété de la maison de Bourgogne, en grains et en hareng. Le roi de France exerça aussi une pression sur les banquiers pour les dissuader de financer l'effort de guerre de son rival et encourage la création de foires à Lyon pour diminuer les rentrées d'argent des foires de Genève, plaque tournante des routes marchandes entre l'Allemagne, l'Italie, et la Bourgogne. Avec Louis XI apparaît donc une compétition d'*espaces économiques* au sens du strict du terme : le vecteur de l'affrontement économique n'est plus la prédation des routes marchandes mais des stratégies de préemption d'espaces marchands, ancrés territorialement.

Les dynamiques conflictuelles liées à la colonisation

[5] Grandet Pierre*, Les pharaons du Nouvel Empire : une pensée stratégique (1550-1069 av JC)* Paris, éditions du Rocher, 2008.
[6] Le commerce triangulaire découle des premières phases de la colonisation des Amériques. Il recouvrait le trafic d'esclaves entre l'Afrique et le continent américain ainsi que les échanges commerciaux entre ces colonies et l'Europe.
[7] Favier Jean, *Louis XI*, Paris, Fayard, 2001. Page 754.

Cette mutation de la route vers le marché va s'accélérer pendant la période de colonisation en exerçant à la fois une interruption des voies commerciales, et en amont, des stratagèmes d'interdiction d'accès aux plates-formes commerciales, aux marchés et aux sites de production. Les affrontements militaires qui en découlent sont très fortement corrélés aux enjeux économiques. La colonisation est la matrice de création des empires qui servent notamment à assurer la mainmise sur les richesses minières et les ressources et sur les circuits commerciaux. La capture et l'exploitation d'êtres humains constituent parmi les manifestations les plus voyantes des rapports de force générés par la recherche d'hégémonie économique. Comme le précisent si bien les deux professeurs de New York University, Jane Burbank et Frederik Cooper[8] : « En Grande Bretagne, en France et dans certaines régions des empires portugais et espagnols, ce fut l'esclavage qui rendit l'empire lucratif et l'empire qui rendit l'esclavage possible. » La guerre économique est présente dans toutes les phases de développement de la colonisation, qu'il s'agisse de la dynamique d'expansion de l'empire romain ou des phases de construction des empires maritimes européens à partir du XVI^{ème} siècle.

Les Hollandais avaient jeté les bases d'un empire marchand à partir d'une dynamique privée. La Vereenigde Oost-Indische Compagnie (VOC) était une société par actions issue des alliances matrimoniales de groupes familiaux et provinciaux. Mais la vocation privée de la VOC ne lui permit pas de faire face aux velléités guerrières des empires espagnols et portugais qui cherchaient à s'accaparer le contrôle du commerce des épices en provenance de l'archipel indonésien. Elle dut greffer sur sa démarche commerciale les mécanismes de conquête armée, inspirés du modèle portugais.

En 1699, la VOC était la plus grande force économique privée du monde et elle disposait d'une force militaire conséquente de quarante navires de guerre et de dix mille soldats. La Grande-Bretagne entra en conflit avec elle, pour briser sa stratégie monopolistique sur le commerce entre les Amériques et l'Asie. L'agressivité commerciale de la Compagnie anglaise des Indes Orientales l'amena progressivement à adopter une posture politico-militaire sur le sous-continent indien. Elle dut recruter des troupes locales afin de mener des opérations armées contre les souverains régionaux qui contestaient son hégémonie. La montée en puissance du cadre militaire de la colonisation résulta aussi de la rivalité qui opposait les différents empires européens.

L'imbrication de la guerre et de l'économie

Les guerres révolutionnaires et napoléoniennes, s'échelonnant entre 1792 et 1815, accentuèrent le poids de l'économie dans l'évolution des rapports de force entre les pays impliqués dans cette succession de conflits dominés par des jeux d'alliance. Les répercussions économiques des blocus pesèrent à ce propos lourdement dans les changements stratégiques de la France et de la Russie. Pour la première fois dans l'Histoire, la guerre économique devint globale avec l'apparition des deux systèmes de blocus mis en place par les belligérants : blocus maritime de l'Angleterre envers la France, blocus continental[9] de la France pour bloquer les exportations britanniques vers l'Europe. Auparavant, les actions de blocus n'avaient porté que sur des villes portuaires. L'originalité des deux Blocus est la volonté réciproque des Français et des Anglais d'utiliser les mesures de rétorsion économique à un niveau stratégique pour aboutir à une issue

[8] Burbank Jane et Cooper Frederik, *Empires, De la Chine ancienne à nos jours*, Paris, Payot, 2011.Page 246.

[9] Le blocus a été effectif dans les pays alliés à la France et dans les pays occupés par ses troupes (Italie, Espagne, Hollande, Basse-Allemagne, Danemark).

favorable dans le conflit. C'est d'ailleurs ce qui se produisit mais pas forcément dans le sens souhaité par Napoléon I[er], puisque le retrait de la Russie du « Système Continental » voulu par la France déclencha la campagne de Russie, si funeste à l'empire napoléonien.

Cette imbrication de la guerre et de l'économie donna naissance aux premiers mécanismes de guerre économique se prolongeant en temps de paix. A la fin du XVIII[e], la France sort très affaiblie sur le plan industriel par l'effort de guerre consenti lors des guerres révolutionnaires contre l'Europe des monarchies. Napoléon confia à un scientifique, Jean-Antoine Chaptal[10], la mission de trouver les moyens de dynamiser l'industrie française et de la protéger des menaces commerciales britanniques. Cette volonté de redressement productif demandait un rattrapage en termes d'innovation. Napoléon voulait tout savoir sur les points forts et les points faibles de l'économie britannique et il confia cette mission à une Société d'Encouragement pour l'Industrie Nationale (SEIN) qui orchestra le dispositif d'observation des découvertes d'Outre Manche. Ayant pris quinze à vingt ans de retard dans le savoir technique, les manufactures françaises durent impérativement combler ce handicap par tous les moyens, y compris en recourant aux pratiques illégales de contrebande de machines. De tels dispositifs ont également été créés au Japon, dont le JETRO (*Japan External Trade Organization*), créé en 1951, remplit des fonctions d'intelligence économique coordonnées pour les *kereitsu* japonais afin de rattraper le retard technologique du Japon dans l'après-Guerre[11]. Il n'existe pas, néanmoins, de cas historiques d'organisation nationale d'intelligence économique ayant explicitement pour objectif la défaite économique ou la soumission économique d'autres nations.

La guerre économique comme vecteur central de confrontation

Les premières et secondes guerres mondiales, par leur ampleur et leur mobilisation sans précédent de moyens économiques au service de la guerre attirèrent l'attention des belligérants sur l'hypothèse d'une victoire obtenue par attrition économique, mais également l'idée d'une domination économique durable en temps de paix, assimilable à l'idée de soumission Clausewitzienne. Le résultat de cette réflexion en Allemagne parut en 1915 sous forme d'un ouvrage qui peut être considéré aujourd'hui comme l'esquisse d'un manuel de guerre économique. Il fut traduit en français sous le titre provocateur de plan de guerre commerciale de l'Allemagne[12]. Dès les premières lignes du sommaire, le ton est donné: « tout commerce est une guerre, le monde est un champ de bataille ».

Dès qu'ils prirent connaissance de l'ouvrage d'Herzog, les Américains le firent traduire et le diffusèrent très largement. Le ministre américain du ravitaillement, M. Herbert Hoover, futur Président des Etats-Unis, indiqua dans une préface figurant dans la version américaine du livre que la menace d'affrontement économique était clairement perçue en ce début de siècle : « Non contente de la suprématie militaire, nous voyons l'Allemagne intriguer pour la suprématie commerciale, avec cet insolent dédain du droit d'autrui, et ce recours à la mauvaise foi qui a caractérisé toute sa politique depuis Frédéric Le Grand ».

La première guerre mondiale[13] officialisa le principe de l'arme économique dans la manière d'aboutir à un résultat. Dès 1914, la prise de conscience sur la longueur éventuelle du conflit

[10] Chaptal occupa à la fois les fonctions de ministre de l'Intérieur et de ministre de l'Industrie.
[11] Cf. Rapport Martre, « Intelligence économique et compétitivité des entreprises », La Documentation Française, 1994.
[12] Herzog. S, *Le plan de guerre commerciale de l'Allemagne*, Editions Payot, Paris, 1919.
[13] Soutou Georges-Henri, *L'or et le sang, les buts de guerre économiques de la Première guerre mondiale*, Paris, Fayard, 1989. Page 566.

poussa les puissances impliquées à concevoir une démarche de guerre économique comme en témoigne cette note française[14] pour l'attaché militaire des Etats-Unis à Paris:

> « Au lendemain de la bataille de la Marne, le haut commandement, en présence de la forme nouvelle que prenait la guerre, a compris que celle-ci serait longue et qu'il ne suffirait pas de combattre l'ennemi sur le seul champ des opérations militaires, mais qu'il importait de l'atteindre chez lui dans ses forces vives. Réduire les disponibilités des armés ennemies en matériel, affaiblir moralement et physiquement l'ensemble de la population, en la privant des matières premières nécessaires à son industrie, en arrêtant son commerce, en bloquant ses finances, en atteignant même son ravitaillement alimentaire, telles sont les idées maîtresses qui ont présidé à l'organisation de la guerre économique.»

Le Ministère de la Guerre français organisa en 1915 un système dédié au renseignement économique. Une Section de Contrôle fut créée et dirigée par un civil Jean Tannery[15], conseiller référendaire de 2e classe à la Cour des comptes. Cette section dut organiser la collecte d'informations nécessaires en amont de la mise en œuvre des actions de guerre économique :

- Identification des axes de ravitaillement allemands et étude des dispositions à prendre pour arrêter ce ravitaillement.
- Suivi de l'organisation et du développement des industries de guerre allemande.
- Préparation des plans de destruction des centres industriels.
- Rédaction de listes d'entreprises en relation avec l'ennemi.
- Mise en place des restrictions et des contingentements.
- Contrôle des flux financiers dans le but d'empêcher les relations financières de l'Allemagne avec l'extérieur.

Au début de la seconde guerre mondiale, le Premier Ministre britannique, Neville Chamberlain, créa en septembre 1939 un Ministère de la guerre économique qui eut des attributions comparables aux structures élaborées pendant la Première guerre mondiale. En juillet 1940, Winston Churchill donna à ce Ministère une option très offensive, en lui adjoignant un nouveau service, le *Special Operations Executive*, chargé des opérations de sabotages sur le continent et de l'incitation au soulèvement et à la résistance dans les territoires occupés par les armées allemandes. La notoriété de ce nouvel organisme fit passer au second plan les aspects spécifiques à la guerre économique. Ce Ministère arrêta son activité après la défaite de l'Allemagne nazie.

Si l'imbrication de l'économie et de la guerre rendit visible pendant quelques décennies la problématique de la guerre économique, la seconde partie du XX^{e} siècle l'a rendue invisible pour plusieurs raisons :

- La guerre froide obligea les Etats du Bloc de l'Ouest à taire ou masquer leurs différends économiques au profit d'une volonté d'affichage idéologique unitaire face au Bloc communiste.
- Les Etats-Unis, nouvelle superpuissance mondiale, ont repris à leur compte la stratégie d'influence britannique mise en œuvre pour lever les barrières protectionnistes en Europe continentale. Les textes sur le libre échange et la libre concurrence sont devenus la grille de lecture officielle de la réalité économique du monde politique occidental. Les rapports de force économiques entre puissances sont passés sous silence ou sont considérés dans le

[14] Revue Historique des Armées, Paris, n°4, 2001.
[15] Bourlet Michaël, *Guerres mondiales et conflits contemporains, Jean Tannery (1878-1939) à l'origine de la guerre économique*, Paris, PUF, 2004.

monde universitaire, en particulier par la très grande majorité des économistes libéraux, comme des anomalies peu représentatives de la relation concurrentielle des entreprises.

La recherche d'une grille de lecture sur la guerre économique implique de se pencher simultanément sur l'évolution des mécanismes de conquête (territoriale et commerciale) et sur les méthodes d'accroissement de puissance des États.

Les conquêtes commerciales ont commencé à supplanter les conquêtes territoriales au cours du XIX^{e} siècle. Contrairement à la conquête territoriale effectuée le plus souvent par le recours à la guerre traditionnelle, la conquête commerciale vise à accroître la puissance d'un Etat par l'élargissement de sa sphère d'influence sur des marchés extérieurs.

LE CHANGEMENT DE PARADIGME DE LA GUERRE ECONOMIQUE

Les méthodes de contrôle et de domination économique élaborés par les empires coloniaux subirent une mutation sous l'effet de la suprématie géopolitique, militaire et commerciale que les Etats-Unis vont assumer aux lendemains de la seconde guerre mondiale. Contrairement aux méthodes coercitives appliquées par les empires coloniaux sur leurs possessions territoriales, les Etats-Unis instituent un nouveau modèle d'expression de la puissance économique sur la base du principe suivant : une superpuissance qui cherche à dominer un pays allié sur une question économique ou culturelle doit chercher le meilleur positionnement en amont au sein de la hiérarchie des valeurs, des règlements et des arbitrages de l'économie de marché.

Les politiques de sécurité économique

Le durcissement de la compétition mondiale amena les Etats-Unis à prendre en considération les affrontements économiques de manière quasi officielle. La première puissance économique du monde se sent légitime pour officialiser au cours des années 1990 une politique de sécurité économique qui est déjà amorcée depuis les années 70 avec l'instauration de la section 301[16] du *Trade Act* de 1974 et la super[17] et spéciale 301 [18]de *l'Omnibus Trade and Competitiveness Act* de 1988. Les autorités américaines prirent le prétexte de lutter contre la concurrence déloyale subie par les entreprises américaines dans certaines parties du monde. Si l'expression « guerre économique » n'est pas citée dans les textes officiels, les commentaires de certains représentants officiels du pouvoir exécutif américain soulignaient un durcissement des positions dans leur analyse des échanges commerciaux. Carla Hills[19], représentante pour le commerce de 1980 à 1993 l'exprima à sa manière par l'expression suivante : "Nous ouvrirons les marchés étrangers avec une barre à mine où cela est nécessaire, mais avec une poignée de main toutes les fois où cela est possible".

En dépit des contestations de nombreux Etats, cette réglementation unilatérale n'a pas été abrogée. Les Etats-Unis l'utilisent désormais comme moyen de pression à l'égard de l'organe de règlement des différends de l'OMC. Le représentant du Département d'Etat[20] fut tout aussi

[16] La section 301 permet aux Etats-Unis de s'opposer aux barrières commerciales qui pénalisent les exportations américaines.
[17] La super 301 vise l'ensemble des pratiques déloyales recensées par le représentant américain au Commerce *(Office of United States Trade Representative).*
[18] La Spéciale 301 a été conçue pour protéger les entreprises américaines contre la violation de leur propriété intellectuelle par des concurrents étrangers.
[19] Evon Jacob, Serge Guillon, *En finir avec la mondialisation déloyale*, Paris, La Documentation française, janvier 2012
[20] Claude Revel, Isabelle Pedron Liou, *La diplomatie exportatrice des Etats-Unis*, Observatoire du Marché

explicite en commentant le dossier du gazoduc entre la Thaïlande et la Birmanie : « La compagnie Total a essentiellement pris la place de Conoco et décroché un contrat qui aurait été très profitable à Conoco. Nous voulons punir les entreprises qui auront ce genre d'attitude à l'avenir ».

Les lois Torricelli (1992), Helms-Burton (1996) et D'Amato (2001) complètent ces mesures de rétorsion commerciale en bloquant l'accès aux pays hostiles aux Etats-Unis afin d'empêcher les concurrents des entreprises américaines de gagner des marchés dans ces zones. A l'exception de Cuba, objet d'un embargo américain depuis 1962, les pays mis en cause par ces lois pétrole comme l'Irak, la Libye, l'Iran et le Nigéria disposaient d'importantes ressources de pétrole.

L'administration Clinton compléta ce dispositif législatif par la création en 1993 du Conseil Economique National[21] travaillant en étroite relation avec le Conseil National de Sécurité. Le secrétaire d'Etat américain Warren Christopher précisa l'importance de la démarche : « la sécurité économique américaine devait être élevée au rang de première priorité de la politique étrangère ».

Plusieurs pays suivirent l'exemple américain à des degrés divers. C'est d'abord la France qui créa en 1995 un Comité Pour la Compétitivité et la Sécurité Economique présidé par le Premier Ministre Edouard Balladur. Ce comité eut une existence éphémère. En revanche, des mesures de sécurité économique furent pérennisées sous la direction du Ministère de l'Intérieur. Dès la première présidence de Vladimir Poutine, le Kremlin renforça le rôle de certains organismes d'Etat dans la protection du patrimoine économique et sensibilisa les gouverneurs des Etats de la Fédération de Russie à cette nouvelle mission. La Chine s'est engagée également dans cette voie au cours de la dernière décennie.

Typologie des « guerres économiques »

Notre examen historique de l'évolution des confrontations économiques permet désormais, en reprenant les trois conditions de l'état de guerre de Clausewitz, d'établir une typologie des formes de guerres économiques, et de finalement statuer sur la réalité du concept. Ces trois conditions sont : l'existence d'une communauté politiquement organisée (centralité de l'intention, volonté) ; un recours observable à la violence (qui doit être *économique,* si l'on veut parler de « guerre économique » et non pas d'imbrication de l'économie dans un acte de guerre) ; auquel nous avons rajouté la téléologie de la confrontation, qui pour reprendre Clausewitz, doit aboutir à une « défaite » ou à une « soumission » de l'adversaire économique. Le tableau suivant reprend les exemples historiques que nous avons évoqués, et les distribue sur les critères Clausewitziens de la guerre (cf. tableau 1)

Stratégies et manœuvres	**Volonté politique identifiable**	**Usage de la force économique**	**Finalité de soumission ou de défaite économique**
Contrainte directe sur les vecteurs économiques	Contrôle des régions de production par l'empire romain	Dévaluation forcée de monnaie nationale *(République de Weimar, 1922-1924)*	Piraterie du commerce triangulaire *(XVIIIe et XIXe siècles)*
Gels d'avoirs d'un pays ou de ses dirigeants	Gels des avoirs des dirigeants *(Crise ukrainienne, 2014)*	Embargo unilatéral (ex : *Cuba, 1962)*	Guerre d'attrition économique (*gels des avoirs libyens et irakiens)*

International de la Construction, Paris, 1997.

[21] Il devait à l'origine s'appeler Conseil National de Sécurité Economique mais les pays européens firent savoir que cette dénomination était trop agressive.

Capture de territoires riches en ressources	Campagnes coloniales *(France, Grande Bretagne, Portugal, etc., XVI^e – XIX^e siècles)*	Confiscation d'actifs ou de territoires *(sédentaires contre nomades)*	Interdiction ou sabotage de distribution *(Interruption de voies maritimes, Louis XI)*
Concours économique à la domination militaire	Organisation étatique dédiée à la déstabilisation économique en temps de guerre *(SOE britannique, 1940)*	Destruction des moyens économiques de la guerre *(Section Contrôle de Tannery, 1915)*	Quête de suprématie économique *(plan de guerre commerciale allemand de 1915)*
Détournement de savoirs techniques et économiques	Renseignement industriel et technologique *(mission Chaptal de Napoléon, 1801)*	Création de structures nationales d'intelligence économique *(Jetro, Japon, 1951)*	Pas de cas historiques identifiés avec un affichage explicite de soumission ou défaite économique
Influence, réputation et idéologie	Création d'une coordination des enjeux de souveraineté et d'économie *(Conseil économique US)*	Armée privée attaquant des intérêts commerciaux adverses *VOC hollandaise (1602-1800)*	Discrédit et déstabilisation, guerre de l'information *(guerre de modèles Est-Ouest - Guerre froide)*
Régulations unilatérales	Protectionnisme de l'avantage national *(US Trade Act 1974)*	Politiques de sécurité économique (*Clinton, 1993)*	Interdiction d'exploitation de ressources *(Régulation des terres rares, Chine, 2013)*

Le tableau révèle qu'il est difficile d'identifier un exemple historique réunissant une continuité des trois critères clausewitziens de la guerre : volonté politique identifiable, usage observable de la violence, inscrit dans une téléologie qui soit uniquement celle d'une victoire ou d'une soumission économique. L'attrition économique peut être qualifiée d'acte de « guerre économique » en cela qu'elle précède souvent les conflits traditionnels, et/ou qu'elle est parfois utilisée comme substitut à l'acte de guerre, mais elle ne résulte que rarement en une soumission ou défaite économique. L'usage d'un vecteur économique direct est également un phénomène assez rare : ce sont les déterminants de la puissance économique qui sont attaqués (régulation, voies de distribution, réputation) à l'exception des campagnes coloniales où la confiscation des territoires est associée à une appropriation des facteurs économiques par la violence (mais il s'agit d'une violence armée). Le concours économique, ou le recours au sabotage économique, pour soutenir un effort de guerre est cependant très présent dans les exemples historiques que nous présentons. A l'exception du plan de conquête économique de l'Allemagne en 1915, mais dont le statut reste celui d'une œuvre, même si elle est commandée, n'est pas revendiqué par le pouvoir politique de l'époque.

L'impact des stratégies économiques d'accroissement de puissance

Il existe dans exemples historiques un déséquilibre entre les dynamiques de puissance des nouveaux entrants et la manière dont le monde occidental s'est habitué à gérer sa puissance économique sans rivaux véritables. Les nouveaux entrants ont comme priorité la conquête des marchés extérieurs pour financer leur politique d'accroissement de puissance alors que les pays du monde occidental ont dissocié la problématique de puissance (principalement militaire et diplomatique) des logiques de guerre économique passées sous silence depuis le milieu du XIX^e siècle. La politique de déréglementation initiée dans le monde occidental accentue ce paradoxe. Les champions nationaux sont démantelés en Europe alors que les nouveaux entrants bâtissent leur compétitivité en misant sur le potentiel de consortiums financés par des banques contrôlées directement ou indirectement par le pouvoir politique du pays. Il en découle un déséquilibre concurrentiel qui affaiblit les pays industrialisés qui ont découplé la question de l'accroissement de puissance de la problématique de la compétition économique. Un tel déséquilibre est renforcé par l'importance prise par la finance dans le fonctionnement de l'économie de marché

occidentale. Les marchés financiers influent sur la définition des enjeux stratégiques dans la mesure où les politiques ont pris l'habitude de substituer le court terme aux critères temporels de construction et de préservation de la puissance.

BIBLIOGRAPHIE

Esambert Bernard, *La guerre économique mondiale*, Paris, Olivier Orban, 1991.
Crouzet François, *La guerre économique franco-anglaise au XVIIIe siècle*, Paris, Fayard, 2008.
Gauchon Pascal, *Le Monde, manuel de géopolitique et de géoéconomie*, Paris, PUF, 2008.
Harbulot, Christian, *Techniques offensives et guerre économique*, réédition, Paris, éditions de La Bourdonnaye, 2012.
Harbulot Christian, *La main invisible des puissances*, éditions Ellipses, Paris, 2007.
Huissoud Jean-Marc, Frédéric Munier, *La guerre économique, Rapport Anteios*, Paris, Puf, 2010.
Laïdi Ali, *Aux sources de la guerre économique, fondements historiques et philosophiques*, Paris, Armand Colin, 2012.